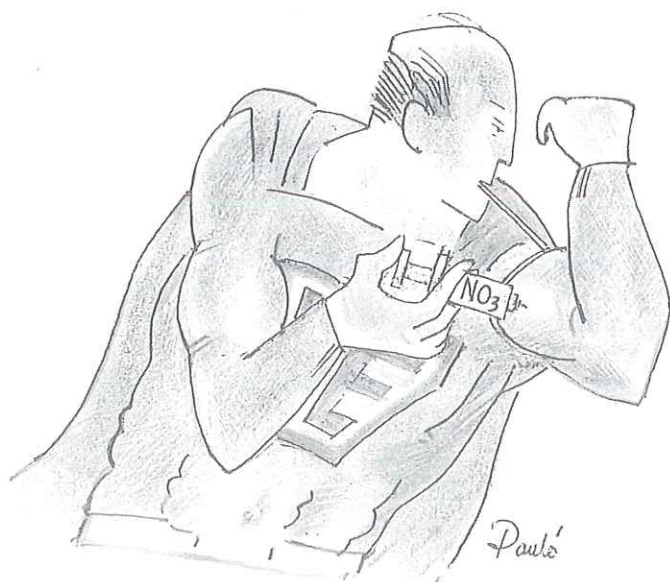


Ils voulaient déstabiliser Eau & Rivières

Les industriels condamnés par le tribunal de Lorient

M. Buson a perdu le procès qu'il intentait à Eau & Rivières pour injure publique. Après l'échec de l'ouvrage du Dr L'hirondel, la politique de communication du président du soi-disant institut de l'environnement enregistre donc un nouveau revers. L'image de l'agro-alimentaire breton n'en sort pas grandie.

1997 : RUDE ANNÉE POUR BUSON



Janvier : Dr Jekyll.

Christian Buson accumule les erreurs et les échecs. A ce rythme, il va devenir rapidement un boulet pour les patrons de l'agro-alimentaire breton, habitués à l'efficacité dans la discrétion. Jusqu'à l'année dernière, pourtant, tout se passait bien. L'institut de l'environnement, qui fédère certains clients du Groupe d'étude des sols de M. Buson développait depuis cinq ans un lobbying prudent. Personne, même dans les milieux scientifiques ou judiciaires, ne l'avait identifié comme l'émanation des industriels. Mais en août 1996, la publication du livre du Dr L'hirondel sur les nitrates marque la fin d'une époque. La vive réaction d'Eau & Rivières, suivie par les scientifiques et les journalistes, révèle au grand jour les manœuvres de l'agro-alimentaire et de certaines coopératives d'éleveurs. La polémique se développe dès l'automne, enfle au cours de l'hiver pour culminer au mois de janvier 1997 avec la conférence à Plabennec du Dr L'hirondel et le débat télévisé entre Jean-Claude Pierre, Christian Buson, Ambroise Guellec et Philippe Mérot de l'INRA. L'institut de l'environnement tombe le masque, ou plutôt, ce masque lui est délicatement ôté par Eau & Rivières. Ses objectifs apparaissent sans

«CONFUSION REGRETTABLE»

Tout le monde sait aujourd'hui qui se cache derrière l'institut de l'environnement. Au mois de juillet dernier, certains se le demandaient encore. Et des parlementaires avaient interrogé très officiellement la ministre de l'Environnement pour éclaircir cette douloureuse question ⁽¹⁾. La réponse de Dominique Voynet, publiée courant septembre ⁽²⁾, a le mérite de la clarté.

« (...) L'Institut de l'environnement est une association loi 1901 à but non lucratif, dont le siège social est situé à Liffré dans le département d'Ille-et-Vilaine. Cette association, créée en 1992, organise des stages de formation dans le domaine de l'épuration agronomique et biologique des effluents (agrément n° 53-35-035-32-35). Elle a édité, en août 1996, l'ouvrage intitulé Les nitrates et l'Homme, le mythe de leur toxicité dont les auteurs sont Jean et Jean-Louis L'hirondel. Cet ouvrage conteste la nocivité des nitrates sur la santé humaine mais n'aborde pas les conséquences écologiques de la pollution des eaux du fait de leur enrichissement en nitrates (eutrophisation des eaux intérieures et littorales). Le ministère chargé de l'environnement ainsi que le comité d'orientation pour la réduction de la pollution des eaux par les nitrates, les phosphates et les produits phytosanitaires provenant des activités agricoles (CORPEN) ont réagi à cet ouvrage en réaffirmant l'intérêt de maintenir la norme de potabilité à 50 mg de nitrates par litre, norme adoptée à la fois par l'Organisation mondiale de la santé et la Commission de Bruxelles, ainsi que la nécessité de poursuivre les programmes actuels de résorption des pollutions par les nitrates (PMPOA, mise en œuvre de la directive nitrates, etc.). D'autre part, il est exact que l'intitulé de l'association l'Institut de l'environnement crée une confusion regrettable avec l'Institut français de l'environnement (IFEN). La ministre a donc demandé à ses services d'examiner les possibilités de faire cesser ce risque de confusion dans le cadre de la réglementation applicable en matière d'association et de propriété intellectuelle. »

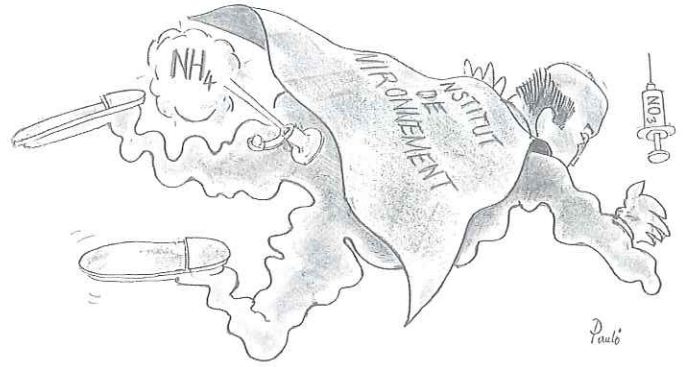
⁽¹⁾ Question 1607 de M. Félix Leyzour, JO A.N.

⁽²⁾ JO A.N. 15/09/97

ambiguïté. Il s'agit pour les industriels d'obtenir une révision de la politique de protection de l'environnement. Dès lors, les choses sont claires, et le pseudo-institut définitivement assimilé à ses fondateurs, MM. Doux, Gourvennec et d'autres grands noms de l'agro-alimentaire breton. Après son débat télévisé avec Jean-Claude Pierre, M. Buson est identifié à juste titre comme leur prestataire de services.

Mais M. Buson, qui a perdu une bataille, espère encore gagner la guerre. Jean-Claude Pierre a prononcé à la télévision les mots *imposture*, *révisionnisme* ? Eh bien, si l'on n'a pas eu la présence d'esprit de lui répliquer devant les caméras, on va le traîner au tribunal. Les juges auront peut-être plus d'à-propos. Deuxième erreur. Car citer en justice Eau & Rivières, c'est subir de nouveaux articles de presse, c'est faire parler encore et encore de ses clients industriels, c'est donner l'occasion au journal Libération et à d'autres périodiques de titrer sur « le lobby pronitrates ». C'est, enfin, courir le risque de perdre son procès et la face, et c'est ce qui est arrivé à M. Buson. Il réclamait un franc pour laver son honneur, il n'a obtenu que la condamnation aux dépens de son association. Le tribunal a motivé son jugement par des « irrégularités de fond » dans la citation. Au risque d'être taxé d'amateurisme, M. Buson a oublié de respecter certaines formalités en déposant sa plainte...

En cette fin d'année 1997, M. Buson, qui cherche par tous les moyens à déstabiliser Eau & Rivières, lui a fourni une formidable occasion de populariser son combat pour une eau pure. A la place de ses clients, on s'inquiéterait sérieusement. Car en terme d'image, l'« effet Buson », comme disent certains dans les couloirs des ministères, est dévastateur pour les industriels bretons. ■



Décembre : Mr Hyde

BUSON SUR TOUS LES FRONTS

M. Buson s'est livré à une violente sortie contre Jean-Claude Pierre le 28 octobre dernier, lors d'une table ronde organisée par la Chambre de commerce et d'industrie de Rennes. Du fond de la salle, il a pris la parole à la dernière minute des débats pour expliquer que la Bretagne n'était absolument pas victime de la pollution, mais bien plutôt des discours alarmistes d'Eau & Rivières. Sommé par Jean-Claude Pierre de se présenter et d'indiquer qui finance son action, M. Buson a réagi brutalement en l'accusant de proférer depuis trente ans des contre-vérités. Hué, sifflé par de nombreux responsables industriels, commerciaux et administratifs présents, il a indiqué que l'on s'apercevrait bientôt de la justesse de ses propos. A la fin du mois d'octobre il espérait encore gagner son procès, le malheureux.

